

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 2 septembre 2014

20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	M. Sébastien Hirschi M. Sébastien Nyitrai

49 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mme Catherine Aellen, MM. Philippe Rossier, Serge Thorimbert, Mathieu Félix, Alexandre Liardet, Philippe Tétaz.

Se sont fait excuser :

Mme Catherine Aellen, MM. Philippe Rossier, Serge Thorimbert, Alexandre Liardet, Philippe Tétaz.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2014 est adopté sans modification (2 abstentions).

2. Communications du bureau

Conscient de la tâche importante qui est dévolue au président du Conseil dans le fonctionnement conforme et harmonieux de nos institutions, M. Rosat se retrouve devant l'assemblée avec une certaine émotion. Il se réjouit de travailler avec tous les Conseillères, Conseillers, Municipale, Municipaux et membres du bureau qui sont les rouages incontournables et précieux de cette mécanique communale. Le président sait pouvoir compter sur l'engagement de chacun dans le respect mutuel.

En voyage pour célébrer 20 ans de mariage, le président a manqué la cérémonie du 1^{er} août, pour laquelle il s'est fait remplacer par le vice-président, M. Vladimir Mange, qui a parfaitement rempli son rôle. M. Rosat a déjà eu deux occasions de représenter la Commune, à la fête cantonale de gymnastique à Bière le 29 juin et à la fête cantonale vaudoise de lutte suisse à Aubonne le 31 août, fête à laquelle un lutteur aubonnois, M. Pascal Piemontesi, fils de notre huissier, a terminé 6^{ème} ex aequo.

La cérémonie de passation des pouvoirs entre bureaux du Conseil a eu lieu le 28 août dernier. Le bureau électoral a été constitué et la soirée s'est poursuivie autour d'un repas au domicile du président.

Le président fait les communications suivantes :

- La liste des Conseillers circule dans l'assemblée pour vérification des coordonnées.
- Chacun est invité à retirer ses jetons de présence auprès de l'huissier en fin de séance.
- Les Conseillers qui se proposent pour participer aux commissions sont priés de prendre contact avec le président par mail.
- Le bureau propose de procéder à l'envoi par mail des préavis ou des rapports, en sus de l'envoi sous forme papier.
- Le Wifi est disponible dans la salle et le code sera communiqué par mail.

Concernant l'agenda de septembre, le président relève les votations fédérales le 28, 30^e Triathlon d'Aubonne le 6, Aubonn'Apéro avec les Ephémères le 12, Fête des Jubilés 150^e FSG Aubonne et 100^e FC Chêne le 13, Marche gourmande le 20 et dernier délai pour la remise de propositions pour le Prix de la Ville d'Aubonne le 26.

3. Préavis 10/14 - Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité relève qu'il apparaît qu'un règlement tel que proposé constitue un outil non seulement adéquat dans notre panoplie sécuritaire mais également proportionné face aux incivilités auxquelles les citoyens et la Municipalité ont à faire face. La Municipalité réitère ici sa volonté d'utiliser ce moyen avec parcimonie, en toute transparence, aux endroits où il peut apporter une réelle plus-value.

En conséquence, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- approuve le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau (art. 42 du règlement), soit :

MM. et Mmes Denis Berger, Olivier Burnet, Marcel Schwab, Catherine Milhaud, Sandra Linder.
Suppléants : MM. Rémy Senglet et Philippe Tétaz.

Le président cite l'article 61 du règlement. Les Conseillers n'ont pas de recommandations à formuler. Le président rappelle l'article 48.

4. Préavis 11/14 - Réaménagement complet de la place de jeux du Chêne

M. le Municipal Eric Muller donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité se réjouit de proposer à sa jeune population un lieu de loisirs et de rencontres adapté, attractif, doté d'un mobilier et d'engins issus des plus récents développements. Il

constituera la pièce maîtresse du parc du Chêne qui s'en trouvera ainsi dynamisé. Il contribuera à l'intégration des familles, aux échanges intergénérationnels et au bien vivre à Aubonne.

La Municipalité souhaite faire partager son enthousiasme et invite les Conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la place de jeux du Chêne, tels que présentés;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
- accorde un crédit de Fr. 685'000.- TTC pour la réalisation de ce projet;
- autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant et dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal pour la législature 2011-2016;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de Fr. 300'000.- au fonds de réserve "Investissements futurs" n° 9282.2 du bilan et le solde par un amortissement fixe sur 10 ans.

M. le Municipal Muller précise que M. Julien Bombardier est le responsable technique du projet.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mmes et M. Catherine Zweifel, Anaïs Piguet, Thomas Buchanan, Anne-Marie Piguet, Christine Dubugnon. Suppléants : M. Pierre André et Mme Claudia Bobst.

5. Préavis 12/14 - Renouvellement des poubelles publiques de la Ville d'Aubonne

M. le Municipal Eric Muller donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, afin de tout mettre en œuvre pour assurer la propreté de notre belle ville et de faciliter le travail des Services extérieurs, la Municipalité propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder au renouvellement des poubelles publiques de la Ville d'Aubonne;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
- accorde un crédit de Fr. 86'000.- TTC pour la réalisation de ce projet;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Gestion et élimination des déchets" n° 9282.5 du bilan.

M. le Municipal Muller précise que M. Alain Mathys est le responsable technique du projet.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. et Mme Philippe Rossier, Dominique Favre, Patrick Schneiter, Gottfried Roth, Pauline Rahmani.
Suppléants : MM. Nicolas Pulfer et Romain Perrenoud.

M. Alain Biedermann fait remarquer qu'en additionnant les différents postes (p. 5), le coût global du projet se monte à Fr. 86'000.- TTC et non Fr. 80'000.- comme mentionné. M. le Municipal Muller atteste qu'il s'agit d'une coquille, le crédit demandé est effectivement de Fr. 86'000.-.

M. Muller confirme à M. Thomas Buchanan que les poubelles en ville seront pour les déchets incinérables.

6. Nomination de la commission de gestion

Le président rappelle la composition de la précédente commission de gestion, en relevant qu'il serait judicieux qu'un ou deux de ses membres soient renommés afin d'assurer une certaine continuité.

Sont proposés :

M. Charles Gabella, M. Philippe Creteigny, Mme Catherine Zweifel, Mme Catherine Berger, M. Alain Biedermann, Mme Valérie André, Mme Denise Imesch, M. Romain Perrenoud, M. Dominique Favre.

Bulletins délivrés 49. Bulletins rentrés 49. Bulletin blanc 0. Bulletin nul 0. Bulletins valables 49.
Majorité absolue : 25.

Sont nommés :

M. Charles Gabella	43 voix
M. Philippe Creteigny	43 "
M. Alain Biedermann	42 "
Mme Catherine Zweifel	39 "
M. Romain Perrenoud	38 "
Mme Valérie André	36 "
Mme Denise Imesch	35 "

Suppléants :

Mme Catherine Berger	31 "
M. Dominique Favre	20 "

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe que le chantier du Cœur du Chêne avance vite et bien, dans les délais. Les rendez-vous de chantier se succèdent et la Municipalité est attentive aux options importantes et choix définitifs; Mme Pellet, représentante du corps enseignant, participe également aux rendez-vous. Le chef de projet doit faire face aux exigences rigoureuses de l'ECA.

Les opposants au projet de construction à la rue des Gélines ont fait recours à la délivrance du permis de construire de la Municipalité. L'affaire de poursuivra auprès du Tribunal cantonal.

Secondée par la commission consultative d'urbanisme, la Municipalité a rencontré l'architecte du futur bâtiment de la rue Bourg-de-Four (parcelles occupées par le parking), pour un dialogue constructif et

évolutif. Selon l'article 2 du RPGA Vieille Ville, les concepteurs se sont adressés à la Municipalité dès le stade des études préliminaires; ils contactent également les voisins.

La Municipalité continue ses efforts pour mettre au point les documents relatifs au PGA. Des d'informations plus complètes seront données cet automne.

La zone de Chétry doit être actualisée et passer en zone d'utilité publique. L'installation de La Côte International School à Clamogne doit être régularisée.

Grâce aux belles journées de juin et malgré une météo peu favorable durant les vacances, la piscine enregistre 50'000 entrées, Afin de prévenir des comportements dérangeants et pouvoir intervenir le cas échéant, un règlement de piscine a été mis en place.

Pour cette rentrée scolaire, Mme la Municipale Gisèle Burnet est préoccupée par la sécurité. Les pluies abondantes n'ont pas permis de faire à temps les marquages sur la chaussée au carrefour de la Couronne qui, en attendant, est surveillé par des patrouilleuses; certains parents manifestent leur mécontentement. Par ailleurs, la stratégie mise en place pour la cantine scolaire et l'accueil fonctionne tout à fait bien.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce l'engagement au 1^{er} septembre d'un troisième futur assistant de sécurité publique, M. Fabien Roy, qui commencera son école d'ASP vers mi-janvier 2015. En novembre, il va prendre un cours de formation d'une journée pour mettre des amendes.

La météo a empêché de marquer à temps pour la rentrée scolaire le passage-piétons de la rue Trévelin, effacé suite aux travaux effectués cet été, ce qui a suscité beaucoup de remarques. Les travaux pour repeindre ce passage, plus long et mieux placé, commenceront la nuit prochaine. Vers le kiosque, les élèves sont encouragés à utiliser le passage sécurisé.

M. de Mestral donne un aperçu de l'état des préavis votés en cours.

Mise en séparatif Tavernier-Moulin (Fr. 3'700'000.- votés) : Fr. 2'143'000.- engagés à ce jour. Le chantier accuse un léger retard par rapport au planning.

Déferrisation de l'eau potable (Fr. 1'535'000.-) : Fr. 670'000.- engagés à ce jour.

Rénovation du site de production horticole (Fr. 594'000.-) : Fr. 526'000.- engagés. L'installation, quasiment terminée, est en fonction. La note devrait être légèrement en dessous du crédit demandé.

La zone du 30 km/h est à bout touchant. Une fois les marquages terminés, le 30 km/h sera effectif et des contrôles seront effectués.

Etude Cœur du Chêne (Fr. 365'700.-) : ce préavis est terminé et Fr. 50'000.- de moins que prévu ont été dépensés.

Complexe scolaire Cœur du Chêne (Fr. 12'000'000.-) : Fr. 3'500'000.- engagés à ce jour.

Wifi au Château (Fr. 74'000.-) : l'installation est pratiquement terminée. Fr. 52'000.- ont été dépensés à ce jour.

Balayeuse et véhicule pour les services extérieurs (Fr. 281'000.-) : la commande a été effectuée, pour une réception en fin d'année.

M. le Municipal Eric Muller informe que deux passages ont été faits par la voirie pour accéder à pied au chemin des Philosophes depuis la route de Bois Elysée. D'autre part, un banc a été installé au café Savoyard, dont l'emplacement à Pizy est indiqué.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier revient sur un article de presse annonçant un peu vite la mise à disposition du site de Chétry pour les abattoirs de Rolle, contraints de déménager. M. Rossier confirme que l'objectif de la Municipalité est de prioriser la déchetterie intercommunale à Chétry et

qu'il n'est pas question de la sacrifier au profit d'un abattoir. Toutefois, cela peut être une piste à explorer s'il reste suffisamment de place sur le site.

A la gare des bus, des travaux vont être entrepris par la Sefa pour réhabiliter la salle d'attente. La Municipalité remercie MM. Suter et Muller, membres du Conseil d'administration.

Un groupe de travail a été mis en place pour étudier l'extension de l'offre P+Rail à la gare d'Allaman. Le parking est actuellement saturé et une extension est envisageable sur une surface mise à disposition par IKEA au nord des rails, ce qui ne péjorerait pas la situation de la circulation à travers Allaman.

8. Questions et vœux

M. Pascal Lincio invite les Conseillers à s'inscrire d'ici au 10 septembre prochain à la Marche gourmande du 20 septembre. A ce jour, 400 personnes sont inscrites et il y a encore de la place.

M. Vladimir Mange indique que 40 communes vaudoises participent à la semaine européenne de la mobilité, qui a lieu du 16 au 22 septembre, et regrette qu'Aubonne n'en fasse pas partie. Mme la Municipale Burnet fait savoir que l'APE consacre une journée à la promotion du pédibus. Par ailleurs, M. Mange fait une remarque concernant le découpage de la zone Mobilis, dont la frontière à Etoy est mal placée. M. le Syndic prend acte de cette situation insatisfaisante. Mme Burnet fait observer que les démarches avec Mobilis sont très lentes, mais, bien motivées, elles aboutissent.

M. le Municipal de Mestral indique à Mme Nicole Gabella que le haut de la rue des Fossés-Dessus devrait rester bidirectionnel; le rétrécissement marque un ralentissement voulu dans la zone 30 km/h.

Mme Anne-Marie Piguet déplore une interruption du cordon arborisé à l'ouest de l'Ouriette. M. le Municipal Muller signale que les entreprises ont jusqu'à la fin de l'année pour se mettre en conformité avec le règlement ad hoc, qui a été mis au goût du jour; les plantations devront se faire cet automne.

M. le Municipal Muller confirme à Mme Marie-Claire Saxer Studer que le Conseil sera invité à visiter les serres à la fin de l'hiver quand les plantes seront en culture.

M. Marcel Schwab rappelle que l'échéance pour le dépôt des candidatures pour le Prix de la Ville d'Aubonne 2014 est fixée au 26 septembre.

Le président annonce que la prochaine séance aura lieu le 23 septembre 2014 (dépôt de l'arrêté d'imposition). Il lève la séance à 21h45, après avoir convié l'assemblée à un apéro.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Rose-Marie Regidor